

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018

### Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 <sup>er</sup> vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 <sup>e</sup> vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	1 <sup>er</sup> secrétaire
	HALIMI	Hysri	PS	2 <sup>e</sup> secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	[arrivée 18h47]
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FABRE	Michel	PS	
	FALVO	Francesco	PDC	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GERSON	Moïse	PLR	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SERRANO	Philippe	PLR	[arrivé à 21h]
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR	

<b>Excusés :</b>	HUBERT	Emile	UDC
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

### Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

**ORDRE DU JOUR**

1. Communications du Bureau du Conseil municipal.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
4. Election du/de la remplaçant-e de M. Ortelli (PS) à la présidence de la commission de sécurité.
5. Election du/de la remplaçant-e de M. Ortelli (PS), délégué du Conseil municipal au Fonds d'art contemporain.
6. Election des président-e, vice-président-e et suppléant-e-s du local de vote pour 2019.
7. Délibération n° 2018-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 4'360'000.-** en vue de la construction de la nouvelle Mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du « Cœur de Cité ».
8. Présentation du budget 2019 (M. Devaud).
9. Délibération n° 2018-21 relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
10. Délibération n° 2018-22 destinée à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'324'400.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
11. Délibération n° 2018-23 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019.
12. Délibération n° 2018-24 relative aux indemnités allouées en 2019 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux.
13. Délibération n° 2018-25 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'766'085.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier.
14. Délibération n° 2018-26 relative à un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 20'000.-**, demandé par Laurent Tremblet, président, au nom du Conseil municipal, destiné à MEDAIR, pour apporter une aide urgente en faveur de la population indonésienne touchée par le tremblement de terre et le tsunami des Célèbes.
15. Résolution n° 2018-06 présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts, Cosima Deluermoz pour le PDC, Elisa Dimopoulos pour les Socialistes, Myriam Girardet pour le MCG et Emile Hubert pour l'UDC, en vue du soutien des

autorités meyrinoises à la Grande Marche pour la Paix reliant Dehli à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020).

16. Pétition n° X-2018-01 demandant un carré dédié aux personnes de confession musulmane de la commune de Meyrin-Cointrin au cimetière de Feuillasse.  
**Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments**  
(P. Boccard, LR).
17. Rapport du délégué au Fonds énergie (F. Grognuz, LR).
18. Rapport des délégués au Comité de rédaction du journal Meyrin ensemble (E. Cornuz, Ve).
19. Annonces de projets.
20. Propositions individuelles.
21. Questions.

\* \* \*

Le président procède aux salutations d'usage. Il annonce que les Verts demandent un changement de l'ordre du jour afin que les points non traités, lors du dernier municipal, soient remontés en début de séance. Le Bureau avait décidé de maintenir la proposition de l'administration, car tous les objets politiques étaient des renvois en commission.

**M. Tremblet** propose d'aborder les points 16 et 17 aux points 6bis et 6ter. Il ouvre la discussion sur cette proposition.

**M. Dumalle** rappelle que les points non traités, faute de temps, sont placés en général au début de l'ordre du jour. Dans le cas présent, on les remet aux calendes grecques aux points 16 et 17. Il a donc un peu de peine à comprendre : s'agit-il d'un acte délibéré ou d'un défaut d'organisation ?

**M. Tremblet** répond qu'il n'y a aucune volonté de le remettre aux calendes grecques, mais simplement il a été constaté que les objets traités allaient être renvoyés en commission. Il n'y avait donc pas de raison de positionner ces deux points en début d'ordre du jour. D'autre part, aucun article dans le règlement ne stipule quoique ce soit sur l'ordre des objets durant la séance.

**M. Gaetanino** ne voit pas d'inconvénient à changer l'ordre des points à traiter durant la séance.

Vu le volume restreint des objets présentés, **M. Fabre** abonde dans le sens de son préopinant.

**M. Tremblet** met donc la proposition des Verts de **traiter les points 16 et 17 aux points 6bis et 6ter** au vote. Elle est acceptée par 22 oui, 2 abstentions et 2 non.

## **1. Communications du Bureau du Conseil municipal.**

### **a) Invitation à l'AG du Jardin des disparus**

**M. Tremblet** annonce que cette invitation est destinée à l'ensemble du Conseil municipal. Cette assemblée générale aura lieu le mercredi 17 octobre 2018 à 20h30 à la salle 6 du Forum Meyrin.

### **b) Courrier des EPI (Etablissements publics pour l'intégration)**

Il annonce la nomination de Mme Magali Giney-Babel en tant que nouvelle directrice générale, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Mme Giney-Babel est actuellement membre de la direction générale de l'office cantonal des assurances sociales, responsable de l'office de l'assurance invalidité à Genève depuis 2016.

### **c) Récolte de dons de Medair**

Le président rapporte avoir reçu une demande d'urgence pour une récolte de dons de l'ONG Medair, qui fait l'objet du point 14 de l'ordre du jour. Il en fera part plus en détail à ce moment-là.

\* \* \*

## **2. Communications du Conseil administratif.**

### **Valorisation du Jardin botanique alpin**

La « Distinction romande d'architecture » (DRA) distingue tous les 4 ans des réalisations de qualité dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie civile et des ouvrages d'art, du paysagisme et des espaces publics.

Elle concerne toute réalisation récente dans les cantons romands, y compris dans la partie francophone du canton de Berne. De cette façon, sont honorés conjointement des maîtres d'ouvrage et des concepteurs qui, par leur orientation sensible pour la construction, ont contribué à la constitution d'un meilleur environnement construit.

Lors d'une cérémonie présidée par M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures, accompagné par Mme Yvette Jaggi, Présidente du Jury international, les lauréats de la 4<sup>ème</sup> Distinction romande d'architecture ont été dévoilés et récompensés.

Parmi les 313 candidatures, 8 ont reçu un prix, 6 ont été nominés, et 12 ont reçu une mention.

Figure parmi les œuvres ayant obtenu une mention, la valorisation du Jardin botanique alpin, projet mené à bien par l'architecte Véronique Favre et conjointement le bureau de paysagisme IN SITU.

Selon le commentaire du jury, le projet a séduit par la justesse et la précision des interventions, la simplicité des matériaux mis en œuvre, l'aspect bucolique de l'ensemble.

Les projets primés ont été exposés dans le cadre de la Quinzaine de l'urbanisme 2018, qui s'est tenue jusqu'au 14 octobre au pavillon Sicli. Elle se déplacera ensuite dans les six cantons romands, à Zurich, Mendrisio, Barcelone et Bruxelles.

### **Renouvellement du label Cité de l'énergie Gold**

La Commune a reçu la confirmation de la part de l'association Cité de l'énergie du renouvellement du label Cité de l'énergie Gold, suite au dossier de ré-audit déposé en avril 2018.

L'évaluation a abouti à un total de 359 points sur 451, soit un score de 79.6%. Cela représente une progression par rapport au ré-audit 2014 où la Commune se situait à 75.6%. Une présentation en commission environnement et Agenda 21 est prévue le 17 octobre 2018.

### **Nomination des co-responsables du service de l'urbanisme, travaux publics et énergie**

Dans sa séance du mardi 11 septembre, le Conseil administratif a décidé de promouvoir MM. Olivier Balsiger et Sébastien Blondet en qualité de co-responsables du service d'urbanisme, travaux publics et énergie (UTE).

Nous confirmons ainsi les bénéfices d'une expérience de neuf mois pendant laquelle Sébastien Blondet et Olivier Balsiger ont gagné la confiance et le respect de chacun des membres de leur équipe ainsi que de leur hiérarchie.

En valorisant les talents de notre administration, nous assurons la stabilité et la continuité de l'activité de l'UTE ; service en charge de plusieurs dossiers présentant d'importants impacts territoriaux, humains et financiers.

Sébastien Blondet et Olivier Balsiger ont donné la preuve de leurs hautes compétences s'agissant de leur capacité à envisager l'avenir, décider, planifier, organiser le présent, enfin mobiliser les membres de leur équipe.

Nous précisons que cette évolution des rôles au sein du service UTE se fait par l'enrichissement des responsabilités des concernés impliquant l'évolution de leurs fonctions actuelles.

\* \* \*

**3. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

*Séance du 18 septembre 2018, question de M. Grognoz*

**Païement et coût du bus scolaire pour le quartier des Vergers**

La location du bus pour 4 mois est de CHF 74'600.- TTC. Ce montant est payé sur les divers et imprévus de la délibération du crédit de construction des équipements publics Vergers.

*Séance du 18 septembre 2018, question de Mme Deluermoz*

**Projet Voie Verte**

Le tracé de la Voie Verte longera les voies de chemin de fer sur la commune de Meyrin, depuis la zone industrielle des Batailles jusqu'à la route du Mandement. Sa mise en service est prévue à l'horizon 2025, délai imposé pour assurer son financement par le Projet d'Agglomération n° 2.

*Séance du 18 septembre 2018, question de M. Fabre*

**Giratoire sis avenue de Mategnin/avenue Ste-Cécile/ chemin de la Citadelle**

Ce giratoire est effectivement dangereux et la Commune a envoyé un courrier à la Direction générale des transports (DGT) demandant une sécurisation rapide de ce lieu.

La Commune avait déjà alerté les services cantonaux, dès 2013, et ce, à plusieurs reprises, étant convaincue tout comme ses habitants, de la nécessité de prendre des mesures concrètes. Ces demandes sont restées, à ce jour, sans réponse.

*Séance du 18 septembre 2018, question de M. Falvo*

**Chemin du Bournoud, circulation et nuisances sonores**

De nombreux riverains s'étant également plaints du nombre croissant de véhicules de transit, une demande a été adressée auprès des services cantonaux compétents pour interdire la circulation sur le chemin du Bournoud, sauf aux riverains.

*Séance du 18 septembre 2018, question de M. Falvo*

**Aménagement rue des Lattes**

Les travaux de mise en zone 30 sont aujourd'hui terminés. La rue des Lattes présente effectivement un aspect peu reluisant, cependant, elle n'est pas dans un état déplorable et reste praticable. Pour mémoire, un diagnostic de l'état du réseau routier avait été effectué en 2015 donnant un résultat satisfaisant pour l'ensemble du territoire meyrinois. Suite à cela, une délibération avait initialement été déposée pour maintenir et améliorer ce patrimoine routier pour un montant de CHF 12'000'000.- sur 10 ans (CHF 1'200'000.- / an étant le montant nécessaire au maintien et à l'amélioration du réseau), délibération amendée par la commission des travaux publics et le Conseil municipal à CHF 4'000'000.-. Par conséquent, dans le cadre de la mise en zone 30 et des charges de trafic

relevées, il a été décidé de refaire les enrobés des rues de la Prulay et des Boudines pour mutualiser les chantiers ainsi qu'à l'avenue Sainte-Cécile qui nécessitait également des corrections au niveau du bruit routier. Le service UTE attend les dernières factures des travaux réalisés pour faire un point financier, qui, selon le résultat, permettra ou non de réparer de nouvelles routes. Un nouveau diagnostic sera effectué, début 2019, et une nouvelle délibération sera déposée.

*Séance du 18 septembre 2018, question de M. Squillaci*

### **Zones 30 – création de places de stationnement pour les deux roues**

Pour faire le bilan zones 30, nous avons attendu que l'ensemble des aménagements soit réceptionné en septembre 2018.

Le bureau Transitec est en charge de ce bilan dans lequel la question du stationnement sera traitée.

*Séance du 18 septembre 2018, question de Mme Hayes*

### **Point de situation sur la mise en zone 30**

La mise en zone 30km/h des rues change les habitudes des usagers. On constate qu'une période d'adaptation est nécessaire notamment aux conducteurs pour comprendre le principe des règles de circulation sur cette rue : priorité à droite, partage de la voie et respect des piétons.

Les espaces fleuris et la réfection des trottoirs sont félicités plus que critiqués.

Le bilan de la zone 30 permettra d'établir si les aménagements remplissent leur objectif de modérateur de vitesse et, dans le cas contraire, de nouvelles mesures d'amélioration seront proposées.

*Séance du 18 septembre 2018, question de Mme Girardet*

### **Nature des travaux au chemin du Grand-Puits**

Les camions appartiennent à l'entreprise KFS. Celle-ci réalise pour la Commune des travaux de rénovation des canalisations d'assainissement.

Un tout ménage a été distribué début juin aux riverains les informant de ces interventions, le Conseil administratif a aussi été averti.

Le détail du principe de ces travaux est expliqué, avec les plans et le flyer, sur le site Internet de la Commune dans la rubrique info travaux du service de l'urbanisme, travaux publics et énergie. Les dates d'intervention par rue ont été indiquées au fur et à mesure de l'avancement des travaux étalés sur 4 mois.

*Séance du 18 septembre 2018, question de M. Jimenay*

### **Ecoquartier Les Vergers – consommation énergétique**

Une réflexion est en cours pour définir un projet de sensibilisation aux questions énergétiques à destination des nouveaux habitants des Vergers. Le Fonds communal énergie a déjà fait l'objet d'une sollicitation à ce sujet. La commission consultative du Fonds avait alors formulé certaines remarques, le projet n'étant pas suffisamment abouti pour bénéficier d'un soutien financier en l'état. Une nouvelle mouture de ce projet sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission consultative du Fonds.

*Séance du 18 septembre 2018, proposition individuelle de Mme Hartmann*

**Tri des déchets urbains communaux**

Cette thématique est intégrée à chaque soirée d'accueil des nouveaux habitants, afin que les bonnes pratiques soient adoptées à Meyrin par l'ensemble de la population. Suite à la proposition individuelle de Mme Hartmann, des précisions relatives à la valorisation des déchets seront ajoutées sur le site internet de la Commune. De plus, des rencontres d'information et de sensibilisation à la gestion des déchets seront organisées au profit des habitants à proximité des écopoints, notamment ceux qui sont peu respectés par certains usagers.

*Séance du 18 septembre 2018, question de Mme Deluermoz*

**Tables de pique-niques derrière Meyrin-Centre**

Suite à la requête de certains habitants, le nombre de tables de pique-nique sera augmenté, dès le printemps 2019, sur ce site ombragé très fréquenté durant la belle saison.

\* \* \*

**4. Election du/de la remplaçant-e de M. Ortelli (PS) à la présidence de la commission de sécurité.**

Au nom des socialistes, **M. Fabre** déclare : "Nous cherchons un sénateur. Ce sénateur a toutes les qualités exigées par le poste. Il a effectué quatre législatures, il a été président du Conseil municipal, puisqu'il est sénateur. Il a aussi présidé la séance de commission de sécurité. Le premier qui devine aura mon respect éternel. Ce sénateur a un âge qui se chiffre en expériences et non en nombres d'années. Il avait sur les feuilles de présence, jusqu'à aujourd'hui, un prénom totalement imprononçable. Je suis...je suis..."

Le parti socialiste souhaite présenter, pour toutes les qualités citées précédemment, M. Placide Iswala en remplacement de M. Ortelli à la présidence de la commission de sécurité."

**M. Tremblet** soumet au vote **la candidature de M. Iswala, qui est acceptée à l'unanimité par 27 oui.**

*[Applaudissements].*

\* \* \*



**5. Election du/de la remplaçant-e de M. Ortelli (PS), délégué du Conseil municipal au Fonds d'art contemporain.**

**M. Fabre** présente la candidature de Mme Dimopoulos, en précisant quelques points de son CV. Mme Dimopoulos est née en Colombie où elle a fait des études en ressources humaines et une formation commerciale. Elle a quitté son pays en 1998 parce qu'elle avait envie de découvrir le monde. Elle a découvert son mari à Genève. Elle occupe actuellement un poste d'accueillante familiale et ce travail lui a permis de s'occuper de ses enfants et elle s'est naturalisée en 2008. Pour ceux qui souhaitent lui chercher des poux sur la tête elle est d'une ceinture assez foncée en ju-jitsu. En arrivant en Suisse, Mme Dimopoulos a pu s'engager dans de nombreuses associations meyrinoises. Elle a pu découvrir ce que le Fonds d'art mettait à disposition des citoyens et elle serait ravie de s'engager dans ce fonds afin de servir la communauté meyrinoise. Il remercie l'assemblée de lui réserver un bon accueil.

**M. Tremblet** met aux voix la candidature de Mme Dimopoulos qui est acceptée par 26 oui, soit à l'unanimité [*Mme Dimopoulos s'étant abstenue de voter*].

\* \* \*

**6. Election des président-e, vice-président-e et suppléant-e-s du local de vote pour 2019.**

Suivant le tournus habituel des postes, **M. Tremblet** fait part de la proposition suivante :

Président : Pascal Seeger  
Suppléant du président : Jonathan Gomes Duarte  
Vice-président : Michel Dimopoulos  
Suppléant du vice-président : Jean-Bernard Zosso

**M. Tremblet** met aux voix la liste qui est approuvée à l'unanimité par 27 voix.

\* \* \*

6bis (anciennement point 16)

**Pétition n° X-2018-01 demandant un carré dédié aux personnes de confession musulmane de la commune de Meyrin-Cointrin au cimetière de Feuillasse. Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments (P. Boccard, LR).**

**M. Boccard** procède à la lecture du rapport de la commission gérance et entretien du 7 juin 2018, sous la présidence de Mme Badia Lüthi et en présence de M. Devaud, conseiller administratif :

*"La présidente ouvre la séance et salue les invités : Madame Dhina et Monsieur Abdelli, avocat. Madame Dhina représente l'association musulmane meyrinoise, dont elle est la présidente. Fondée en 2007, elle a pour principal objectif d'être au service de la population meyrinoise, de promouvoir la participation citoyenne, de développer des activités sportives culturelles et culturelles (qui ont trait à la religion). Madame Dhina souligne que l'ACMM participe activement aux manifestations communales et œuvre pour le vivre-ensemble.*

*L'ACMM a initié cette demande auprès du Conseil administratif, car actuellement les musulmans de Meyrin ne peuvent pas être enterrés dans le respect de leur vie religieuse comme ils le désirent. Ce sont donc des impératifs religieux qui motivent cette demande d'un carré dédié aux personnes de confession musulmane au cimetière de Feuillasse.*

*La demande de l'ACMM vise à trouver un compromis entre les prescriptions de la religion musulmane et les possibilités offertes par le droit suisse.*

*Madame Dhina déclare : « Nous ne demandons pas à être traités différemment, mais que soit pris en considération notre présence, nos besoins spirituels, le respect de nos croyances dans le cadre de la législation suisse. »*

*Monsieur Abdelli, avocat, se présente à son tour. Il précise que la demande de l'ACMM n'était pas une pétition au départ mais que, par ce moyen, la population a pu être informée et l'ACMM a trouvé un soutien.*

*La présidente de la commission reformule précisément la demande de l'ACMM. L'ACMM demande que les défunts meyrinois de confession musulmane soient regroupés dans un même carré, par respect de leur religion et sans aménagement exceptionnel des tombes.*

*Madame Dhina confirme.*

*Monsieur Devaud, représentant le Conseil administratif dans son ensemble, déclare que cette proposition, ou souhait, a été étudiée. Le Conseil administratif ne peut accepter cette requête, car cette possibilité n'est pas prévue dans la loi cantonale. Monsieur Devaud cite l'article quatre "sépulture décente", alinéa trois : "Les emplacements sont attribués sans distinction d'origine ou de religion. Les défunts sont ensevelis à la ligne."*

*Et ceci s'applique à tout le monde sauf aux personnes au bénéfice d'une concession (20 ans renouvelable).*

*Monsieur Devaud poursuit la lecture de la loi pour en informer la commission présente. Il déclare que la Commune ne peut pas réserver un carré dévolu aux seuls musulmans, car la loi détermine qu'il n'y a pas de distinction de religion. Nous sommes dans un état laïc et le Conseil administratif in corpore ne désire pas y déroger.*

*Monsieur Devaud donne information à la commission d'un courrier du Conseil d'État, qui stipule que l'ACMM associe directement le Conseil d'État à sa demande, car seul le Conseil d'État a le pouvoir d'entrer en matière pour une demande de dérogation. Il souligne que ce genre de démarche a peu de chances d'aboutir.*

*Au cas où la commission va dans le sens de la demande de l'ACMM, seul le Conseil d'État aurait un pouvoir décisionnel.*

*Il précise, en outre, que, depuis deux ans, d'un commun accord avec la communauté musulmane de Meyrin, la Commune met à disposition des tombes orientées en direction de la Mecque «orientation naturelle d'une partie du cimetière». L'administration communale avait ainsi obtenu l'assurance de la communauté concernée que les défunts musulmans étaient enterrés dignement.*

*Monsieur Devaud lit le courrier en question qui stipule : «respect de la loi K 1 65 : aménagement des sépultures sans aucune délimitation particulière entre les différentes confessions, accès à tous les visiteurs du cimetière, aucun signe d'exclusivité confessionnel ».*

*Certains cimetières offrent une opportunité d'orientation, mais, dans aucun cimetière genevois, il y a un carré confessionnel réservé.*

*Monsieur Devaud conclut que si le Conseil administratif travaille avec détermination au vivre-ensemble, cela implique aussi le mourir et reposer ensemble.*

*La présidente ouvre le temps des questions.*

*Une commissaire demande si cette démarche émane d'une insatisfaction par rapport à la situation actuelle.*

*Madame Dhina répond que non et déclare que la communauté musulmane n'est pas contre le vivre-ensemble, le carré serait comme une mosquée dans la ville.*

*Monsieur Abdelli ajoute que les rites musulmans évoluent suivant les pays et les situations, par exemple l'utilisation d'un cercueil, etc. Et, d'autre part, il dit qu'être entouré de signes d'autres confessions n'est pas un problème.*

*Un commissaire fait part de son étonnement, quant à la contradiction de l'ACMM de prôner le vivre-ensemble et de formuler une telle demande alors que justement le vivre-ensemble prône l'insertion, le partage, la tolérance.*

*Madame Dhina répond que la demande n'est pas contre l'intégration ou l'insertion des musulmans, mais juste un carré «musulman» dans un cimetière laïc.*

*Un commissaire demande : si le fait d'être enterré à côté d'un athée ou d'une personne d'une autre confession ne pose pas de problème, elle invite les pétitionnaires à expliquer quel est le fondement et le but de leur demande.*

*Monsieur Abdelli revêt sa robe et se transforme en maître Abdelli, avocat. Il cite l'avis de droit du professeur Claude Rouillet, qui diverge de la position du Conseil administratif. Il déclare que le Conseil administratif et le Conseil municipal, en tant qu'organe démocratique, doivent chercher à ce qu'une pratique harmonieuse soit faite pour tout le monde, tout en tolérant quelques particularités, pour quelques-uns en fonction de leurs besoins.*

*Maître Abdelli fait mention de la situation au cimetière du Petit-Saconnex où les tombes musulmanes seraient regroupées. Il déclare qu'il est possible de respecter les particularités musulmanes au niveau organisationnel, tout en restant dans le cadre du droit suisse. Il informe les commissaires que les personnes qui portent cette démarche sont des jeunes Meyrinois, qui seront enterrés à Meyrin et qui jugent que ce n'est pas trop demander que cette «petite dérogation ou discrimination positive» au vu qu'ils ont servi leur pays et leur commune toute leur vie.*

*Un commissaire déclare ressentir une ambiguïté, dans la demande. On parle de vivre-ensemble à Meyrin, mais le côté religieux exigerait que vous soyez "ensemble – à part".*

*De plus, il faut comprendre que si le Conseil municipal va dans le sens de l'ACMM, d'autres groupes confessionnels demanderont aussi un carré pour la sépulture de leurs défunts.*

*Madame Dhina répond que la faute ne reviendrait pas à leur communauté.*

*Le commissaire précise que les élus sont tenus à la laïcité, que la religion n'entre pas en compte dans les discussions de l'hémicycle municipal. Pour sa part, il pense qu'il y a obligation, dans le cadre légal, de répondre à la loi en vigueur.*

*Maître Abdelli donne encore des précisions : «Comme la religion est importante pour nous, nous voulons l'inscrire dans l'aspect légal, chaque fois que c'est possible».*

*Un commissaire relève que Madame Dhina a parlé par deux fois de compromis. Il demande à l'intéressée quel serait le compromis minimal acceptable par rapport à la loi ?*

*Madame Dina répond : « Nous demandons une réponse à nos besoins spirituels et demandons un carré au sein du cimetière et non pas un cimetière, c'est ça le compromis. » Elle déclare que les musulmans ont déjà fait une concession, celle d'être enterré dans un cercueil, car c'est le droit suisse qui le demande.*

*Un commissaire lui répond qu'il peut comprendre que les tombes musulmanes doivent être orientées vers la Mecque, mais il ne comprend pas qu'elles doivent être isolées des autres confessions religieuses.*

*Un commissaire fait référence à la lettre qui accompagne la pétition, où il est écrit : « Pour satisfaire à cette exigence funéraire, les musulmans originaires de la ville de Meyrin se trouvent contraints de choisir entre deux options : l'inhumation dans le cimetière d'une autre commune, dans lequel un espace est réservé aux personnes de confession musulmane ou le rapatriement du défunt dans son pays d'origine ». Alors que les défunts ont la possibilité d'être inhumés au cimetière de Feuillasse, orientés dans la bonne direction, même si elles n'ont pas l'exclusivité d'un carré. Madame Dhina répond que toute la contrainte est là.*

*Un commissaire soulève un point qu'il l'a perturbé ; il cite : « En réponse à cette problématique, l'ACMM souhaite faire valoir le droit des musulmans meyrinois à disposer d'un carré réservé ». Il demande de quel droit il est fait mention dans la lettre.*

*Maître Abdelli déclare que leur interprétation du terme "carré réservé" est permise par la loi, car "réservé" signifie à leurs yeux "réservé à certains usages". Il ajoute que les pétitionnaires disposent des avis de juristes reconnus afin d'aboutir, par voie légale et démocratique, à la constitution d'un carré musulman, car les habitants de Meyrin musulmans veulent avoir ce droit.*

*Une commissaire demande combien de mètres carrés sont demandés et combien de personnes de confession musulmane résident à Meyrin.*

*Maître Abdelli explique qu'ils ont lancé une idée et viennent exposer un principe. Pour ce qui est des modalités pratiques, ils n'ont ni les ressources en tant que personnes, ni les moyens techniques de proposer une solution complète.*

*Madame Dhina informe la commission qu'en août 2017, 1'450 personnes musulmanes, de plus de 15 ans, résidaient sur la commune de Meyrin.*

*Monsieur Devaud déclare très bien comprendre les propos de Madame Dhina et Maître Abdelli : "Vous êtes des citoyens helvétiques et vous avez le droit de demander qu'une loi soit modifiée par forme de résolution, de pétition ou toute autre forme démocratique, mais il faut arriver avec une proposition construite."*

*Monsieur Devaud donne l'exemple suivant : si un cas de pandémie frappait Meyrin en provoquant 2000 morts, le Conseil administratif doit pouvoir organiser un ensevelissement décent des personnes dans n'importe quelles conditions. C'est la raison pour laquelle la démarche laïque est adoptée dans la loi actuelle.*

*La présidente prend congé des invités et ouvre le débat sur la demande de l'ACMM.*

*Une commissaire déclare avoir été très touchée par le sujet traité ce soir. Elle estime que, dans d'autres cimetières, des carrés confessionnels existent de manière tacite, selon elle. Créer un carré confessionnel ne pose aucun problème administratif. Elle se déclare favorable à la création d'un carré musulman au cimetière de Feuillasse pour ne pas blesser les citoyens musulmans.*

*Un commissaire remercie Monsieur Devaud pour les explications claires relatives à la loi sur la laïcité, il estime qu'accepter ce carré créerait un précédent et*

*briserait la laïcité. Il pense que la religion est de l'ordre du privé. Nous avons séparé la religion de l'État, alors que Maître Abdelli a déclaré « on veut faire entrer la religion dans la loi », ce qui n'est pas notre conception de faire. Quant au terme de "discrimination positive", quelle drôle de formule...*

*Un autre commissaire se dit irrité par la mise en scène de la victimisation dans le discours des personnes auditionnées : « On est intégré, on est comme vous, mais on demande le droit à un carré ». Pour lui, la Commune ne doit pas ouvrir la porte à ce genre de choses et créer un précédent. Il est rappelé par le commissaire que la phrase « les emplacements sont attribués sans distinction d'origine ou de religion » dit tout pour lui. On ne veut pas nuire à certains, mais on ne veut pas ouvrir la porte à n'importe quoi. Il se déclare en faveur du classement de la pétition.*

*Une commissaire déclare avoir un avis différent. Selon elle, le cimetière de Carouge a un carré d'orientation, ce qui correspond à l'évolution de la société. Elle déclare que le règlement du cimetière de Carouge a été modifié. Elle cite d'autres villes et juge dommage d'enterrer la proposition. Elle déclare « refuser systématiquement ce qui est demandé par une minorité, est dangereux ! »*

*Monsieur Devaud n'est pas d'accord avec ces affirmations au sujet de la modification du règlement du cimetière de la ville de Carouge. Il rappelle que le règlement doit être conforme à la loi et approuvé par le Conseil d'État.*

*Un commissaire revient sur le compromis possible, n'ayant pas obtenu de réponse sur le fait que l'orientation des tombes avait déjà été acquise. De plus, un carré musulman a des frontières avec des tombes chrétiennes ou autres : c'est donc une situation ubuesque et il sera favorable au classement de la pétition.*

*Un autre commissaire le rejoint en déclarant ne pas comprendre la demande faite par les pétitionnaires.*

*Le commissaire relève les contradictions entendues : l'ACMM a déclaré que la proximité des défunts chrétiens avec des défunts musulmans ne pose pas de problème, et que, finalement, ils ne veulent pas être enterrés à côté des défunts d'autres confessions. Et elle relève que les pétitionnaires n'ont pas prévu de propositions concrètes : ils veulent juste un carré ! Elle se déclare également favorable au classement de la pétition.*

*La commissaire revient sur les dispositions prises au cimetière de Carouge pour des carrés confessionnels et pense que la commune de Meyrin pourrait entrer en matière.*

*Monsieur Devaud estime Carouge hors la loi et indique encore une fois que la commune de Meyrin est entrée en matière lors des discussions sur l'orientation des tombes et a donné satisfaction à la communauté musulmane.*

*Un commissaire pense que Meyrin, du fait de l'orientation des tombes, a fait son travail, il est également favorable au classement de la pétition. La notion du précédent est à nouveau relevée : si on accepte de créer un carré musulman,*

*d'autres pourront demander à être enterré où ils le désirent et non plus selon la loi, à la ligne.*

*La présidente résume la situation : la Commune peut demander au Conseil d'État une dérogation aux règlements en vigueur, pour 20 ans, renouvelable. La commission peut renvoyer la pétition au Conseil administratif pour traitement. Et enfin la commission peut classer la pétition.*

*La présidente met aux voix le traitement de la pétition.*

*Le classement de la pétition est préavisé favorablement par neuf OUI (2 PS, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et deux NON (2 Verts). Fin de la séance."*

**Mme Tschudi-Spiropulo** remercie le rapporteur pour son travail, car le sujet n'était pas évident et il est évident qu'il n'a pas fait un copier-coller du procès-verbal de la commission. Elle aimerait expliquer les raisons pour lesquelles les Verts de Meyrin Cointrin sont contre le classement de cette pétition. Les débats en commission étaient très animés, très philosophiques et très compliqués pour tous. La prise de position des Verts demande un renvoi de la pétition au Conseil administratif afin qu'ils prennent langue avec les pétitionnaires.

Elle poursuit : "Les Verts sont attachés à la laïcité de nos institutions et au respect de notre Constitution. Cette dernière prône, dans son article 3, que « *L'Etat est laïc. Il observe une neutralité religieuse.* »

Cela signifie que notre Conseil est appelé à observer une neutralité religieuse et, par conséquent, à ne pas dire à une communauté religieuse ce qui est bon ou pas bon pour elle. La laïcité genevoise n'est pas anti-religieuse, elle observe une neutralité religieuse. De plus, il est précisé que « *les autorités entretiennent des relations avec les communautés religieuses.* »

C'est exactement ce qu'ont proposé les Verts, en commission, et qu'ils proposent à nouveau ce soir. Ne nous étripons pas pour dicter aux uns et aux autres comment il est bon et juste d'être enterré, mais renvoyons cette pétition au Conseil administratif pour qu'il prenne langue avec les pétitionnaires et trouve avec eux une solution qui convienne à tous et qui soit conforme à notre législation.

Si la loi ne prévoit pas de carré confessionnel, elle ne dicte pas non plus la mixité religieuse. Elle n'empêche donc pas de trouver des arrangements qui conviennent aux communautés religieuses, quelles qu'elles soient, arrangement qu'ont trouvé les autorités du Grand-Saconnex et de Carouge sans déroger à la loi existante.

Nous avons à Meyrin environ 145 nationalités, nous avons certainement plus d'une vingtaine de communautés religieuses différentes. Notre fierté et notre richesse c'est de vivre harmonieusement à Meyrin et dans le respect de cette diversité. Meyrin est, de ce fait, particulièrement attachée aux libertés fondamentales, inscrites dans notre Constitution genevoise, dont celle qui indique : « *Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience.* »

En vertu de cet article constitutionnel et de l'article 3, que j'ai cité au début de mon intervention, il nous paraît juste d'entrer en dialogue avec les pétitionnaires et de

ne pas leur renvoyer une fin de non-recevoir qu'exprimerait un classement et qui ne peut donc être perçu que comme un refus d'entrer en dialogue.

Un renvoi au Conseil administratif ne signifie pas une acceptation telle quelle des demandes des pétitionnaires, mais exprime une volonté de notre part d'entretenir un dialogue avec les communautés religieuses tel que le stipule la Constitution, d'observer ici une neutralité religieuse, toujours en conformité avec notre Constitution, et d'inviter le Conseil administratif à trouver avec les pétitionnaires une solution dans le respect strict de notre législation."

**M. Falvo** déclare au nom du PDC: « Merci à M. Boccard pour son rapport traitant de manière constructive un sujet qui, par moments, a été intensément émotionnel. Je ne reviendrai pas sur le fond de cette pétition estimant que le travail de commission décrit dans le rapport précité est suffisamment explicite. Le parti démocrate-chrétien s'en tiendra à la cohérence de la loi actuelle, conformément au préavis des commissaires de notre groupe ayant participé à la séance ; il ne soutiendra pas la pétition et demande son classement. »

**M. Grognuz** lit la déclaration du PLR:

« Notre Conseil est saisi d'une pétition provenant de l'association culturelle musulmane meyrinoise demandant la mise en place d'un carré musulman dans le cimetière de Feuillasse. Nous avons pu échanger avec les auteurs de cette pétition dans une séance de commission qui nous a permis de bien comprendre les motivations de cette association. En préambule, le fonctionnement des institutions tant aux niveaux fédéral, cantonal et communal, repose sur des piliers, en particulier la séparation entre l'état et les communautés religieuses est prévue par notre constitution cantonale et les droits fondamentaux, eux, sont garantis par la constitution de notre pays. Ces dispositions nous ont permis de faire évoluer notre société dans le respect du droit et des libertés fondamentales. Pour le surplus, la pratique religieuse et la liberté de croyance sont des affaires d'ordre privé. Nous vivons donc bien dans une société pluriculturelle et multiconfessionnelle. Notre commune a toujours su intégrer ses nouveaux habitants dans le respect de la laïcité qui caractérise notre démocratie. Avec plus de 100 nationalités et un grand nombre de religions, notre commune a toujours su tenir compte, dans le domaine du possible, des croyances de ses habitants. Les motivations et les explications des pétitionnaires ont été bien comprises et elles sont louables. Cependant, notre groupe politique reste perplexe quant à la possibilité de satisfaire cette demande tant d'un point de vue légal que celui de l'équité envers les autres communautés. Celles-ci auraient à juste titre tout autant la légitimité de revendiquer un carré confessionnel. En ce sens, le PLR se range du côté de l'avis du Conseil administratif, qui ne souhaite pas mettre en place un tel carré pour des questions évidentes de légalité. Pour le surplus, certaines communautés religieuses ont réglé cette thématique par la mise à disposition de cimetière privé où les membres peuvent être ensevelis selon les us et coutumes des dites communautés religieuses. En l'état, nous ne pouvons qu'inciter les pétitionnaires à rechercher des synergies afin de créer les conditions favorables pour que tel lieu puisse être créé. En résumé, le PLR après avoir auditionné les pétitionnaires, ne voit pas comment satisfaire les demandes de ce dernier et votera le classement de la pétition. »



**M. Pachoud** pense qu'accepter cette pétition contribuerait à créer un précédent qui risquerait de voir émerger, à courte échéance toutes sortes de demandes en fonction des croyances de chacun. Dès lors, qui fixerait les limites ? L'inhumation à la carte n'est donc pas envisageable et les discriminations positives non plus, sous peine de créer des privilèges et des futurs conflits qui pourraient mettre en péril la fameuse paix sociale, dont tous peuvent jouir aujourd'hui et ce, depuis de nombreuses années. Il annonce que le groupe MCG votera le classement de cette pétition.

**M. Gaetanino** va aussi voter le classement. Lorsqu'il a lu le procès-verbal de la commission, il a été un peu choqué, notamment par le fait de venir se faire auditionner avec un avocat. Il ne sait pas comment les autres conseillers municipaux ont perçu la chose, mais lui-même s'est senti presque agressé, alors qu'il n'était même pas présent à cette commission. Il rappelle que la loi est la même pour tous. Par conséquent, il se ralliera à l'avis du Conseil administratif. Si l'avocat veut faire changer les choses comme il l'a clairement fait savoir en commission, qu'il le fasse avec les possibilités qu'il a à sa disposition, par voie légale ou en faisant changer les lois. Il estime que la commune de Meyrin a déjà fait un effort en orientant les tombes vers la Mecque. Preuve s'il en est que les autorités ne sont pas fermées à toute discussion comme certains veulent le faire croire. Par conséquent, il va voter le classement de cette pétition.

**M. Fabre** déclare au nom des socialistes :

« Nous remercions M. Boccard pour son excellent rapport. Quel sujet délicat que voici ! D'emblée le parti socialiste tient à préciser qu'il est farouchement attaché à la liberté de chacun, mais en restant dans le cadre de la loi. La liberté de culte en fait partie. Nous sommes attachés au bien vivre-ensemble et toutes nos actions vont dans ce sens, donc le mourir séparément n'est pas vraiment dans notre ADN politique.

Nous regrettons profondément la politisation d'un tel dossier. En effet, une pétition appelle une réponse officielle. Or, cette réponse ne peut pas sortir du cadre de la loi ! Je cite M. Devaud qui fait lecture de la loi cantonale sur les cimetières la LCim, article 4, Sépulture décente, alinéa 3: «Les emplacements sont attribués sans distinction d'origine ou de religion.» Il est donc impossible de répondre favorablement à une telle pétition de manière officielle.

Nous avons parlé, à plusieurs reprises durant cette commission, d'une solution minimale acceptable, en sachant que la Commune fait déjà son maximum en termes d'orientation de tombes. Plusieurs autres communes ont des solutions tacites, qui permettent de répondre aux exigences des communautés tout en ne violant pas frontalement la LCim. Malgré nos efforts pour arriver à une solution de ce type, les pétitionnaires sont restés bloqués sur un carré dédié. Nous regrettons cette attitude et, par conséquent, sommes dans l'obligation de classer cette pétition. Renvoyer cette pétition au Conseil administratif afin de chercher le dialogue, alors que les pétitionnaires ne l'ont jamais souhaité durant la commission, nous paraît peine perdue.

Le parti socialiste va très largement voter le classement de cette pétition, tout en permettant à ceux qui le souhaitent de s'abstenir. »

Au nom de l'UDC, **Mme Schweizer** constate que le Conseil administratif ne peut, sans autre, accepter actuellement cette demande, car cette possibilité n'est pas prévue par la loi cantonale sur les cimetières. Les emplacements sont attribués sans distinction d'origine ou de religion. Les personnes défunt(e)s sont ensevelies à la ligne conformément au programme établi par la Commune. Les défunt(e)s musulmans ont déjà la possibilité de s'orienter au sud-est et malgré tous ces éléments, les citoyens musulmans souhaitent tout de même leur carré. Ce que l'UDC ne peut pas accepter. Sinon les personnes de confession juive, catholique, protestant ou autre religion pourraient également faire la demande et il ne serait pas possible de la leur refuser. Pour cette raison, l'UDC se déclare favorable au classement de la pétition.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met au vote la **pétition 2018-01 demandant un carré dédié aux personnes de confession musulmane de la commune au cimetière de Feuillasse**. Il rappelle que la commission propose le classement et c'est là-dessus que le vote aura lieu. Ceux qui l'acceptent votent oui, ceux qui le refusent votent non ou s'abstiennent. Le classement est accepté par 18 oui, 6 non et 3 abstentions.

Le président demande qu'une notification soit envoyée aux pétitionnaires par l'administration.

\* \* \*

## **6ter (anciennement point 17)**

### **Rapport du délégué au Fonds énergie (F. Grognuz, LR).**

*La commission consultative du Fonds communal énergie s'est réunie à deux reprises en 2017, sous la présidence de M. Pierre-Alain Tschudi, conseiller administratif, et en présence de Mme Ariane Hentsch, procès-verbaliste et M. Olivier Balsiger, administration communale.*

*Au niveau des changements de commissaire, M. Fabien GROGNOUZ a remplacé M. François HALDEMANN suite à sa démission.*

### **1<sup>ère</sup> séance de commission le 24.04.2017**

*M. Balsiger profite de cette première séance pour rappeler les montants des subventions qui sont octroyés par le Fonds énergie. Le Fonds communal énergie est destiné à financer des projets réalisés sur la commune de Meyrin portant sur les domaines suivants :*

- a) *promotion de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique et d'un approvisionnement énergétique renouvelable par l'octroi d'aides financières dans le domaine du bâtiment, des services, de l'industrie et de la mobilité;*

- b) *organisation de manifestations ou d'actions de sensibilisation sur les thématiques liées à l'énergie au sens large, à destination de la population, des écoles, des entreprises, et des associations.*

*Pour les bénéficiaires d'une décision de subvention de la part du Programme Bâtiment, les montants accordés par le Fonds communal énergie de la commune de Meyrin correspondent à 50% des montants accordés par l'Office cantonal de l'énergie. Les montants accordés par le Fonds communal énergie de la commune de Meyrin pour les installations solaires photovoltaïques correspondent à 50% du montant de la rétribution unique (RU) octroyée par Swissgrid.*

#### *Projets subventionnés par le Fonds énergie*

*Notre comité a accepté deux requêtes qui concernent la pose de panneaux solaires. La subvention s'est montée à CHF 8'100.- pour le 1<sup>er</sup> projet et à CHF 3'749.- pour le 2<sup>ème</sup> projet.*

#### *Projets refusés par le Fonds énergie*

*Notre comité n'a pas accepté deux requêtes provenant de deux coopératives d'habitations souhaitant mettre en place des communautés d'autoconsommation. Le montant des subventions demandées est supérieur au plafond des CHF 25'000.- qui est prévu dans le règlement. Le motif du refus est également motivé par la volonté de conserver l'égalité de traitement par rapport aux autres demandeurs.*

#### *Actions éco-sociales*

*Un commissaire fraîchement nommé, demande des informations complémentaires sur les actions éco-sociales qui sont subventionnées par le Fonds énergie. M. Balsiger lui rappelle les différentes actions menées auprès des ménages meyrinois comme, par exemple, les changements d'électro-ménagers ou des éco-gestes. Ces actions de sensibilisation ont touché plus de 3'700 ménages.*

*Un autre commissaire souhaite connaître le coût de ces opérations. Chaque action revient CHF 80'000.- à la commune de Meyrin Elles sont financées à hauteur de 1/3 par le Fonds énergie, 1/3 par les SIG, 1/3 par les villes partenaires.*

#### **2<sup>ème</sup> séance de commission le 12.07.2017**

#### *Evolution du Fonds avec MCH2*

*Cette séance s'ouvre par la présentation de la nouvelle norme comptable MCH2 et les incidences que celle-ci aura sur le fonctionnement du Fonds énergie. Un travail a donc été fait entre M. Balsiger et Mme Favre de Oliveira pour adapter le règlement à MCH2.*

*Le principe d'alimentation du Fonds ne sera pas modifié, à ce détail près que des pourcentages seront prélevés sur toutes les délibérations d'investissement. Les commissaires passent en revue les différents articles du nouveau règlement du Fonds énergie, dont les principales modifications portent sur le plafond maximal de subventionnement, qui passe de CHF 25'000.- à 50'000.- pour les bénéficiaires d'une décision de subvention de la part de l'Office cantonal de l'énergie. Pour les projets de mobilité, les critères d'octroi des subventions ainsi que la répartition des*

*actions soutenues par le Fonds énergie ou par le budget communal de fonctionnement ont également été précisés.*

*La délibération n° 2017-32a visant à adapter le règlement du Fonds communal énergie ainsi que la délibération n° 2017-33a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 90'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 ont été élaborées à cet effet. Par ailleurs, un montant de CHF 106'828.- a été inscrit au budget de fonctionnement 2018 pour le financement des actions soutenues par le Fonds et ne relevant pas des subventions d'investissement. La délibération ainsi que la modification du règlement ont été approuvées par notre commission, puis par le Conseil municipal fin 2017.*

#### *Projets subventionnés par le Fonds énergie*

*Trois requêtes concernant des subventions pour obtenir le label Minergie-P pour des coopératives d'habitations, à hauteur de CHF 25'000.- chacune, ont été accordées. Une requête pour un montant CHF 1780.- de subvention a été octroyée pour des panneaux solaires photovoltaïques.*

*Pour les actions éco-sociales, notre commission a approuvé une subvention de CHF 122'000.- pour les années 2018-2019. Elle concerne les quartiers de la Prulay et du Livron.*

#### *Projets refusés par le Fonds énergie*

*Notre comité n'a pas donné suite au subventionnement d'un projet de financement participatif solaire. Le contour du projet est encore assez flou et nous avons préféré attendre d'avoir plus d'informations.*

*J'adresse mes remerciements à Mme Hentsch et M. Balsiger qui m'ont aidé dans la rédaction de ce rapport."*

**M. Dumalle** rappelle que ce Fonds énergie a été accepté en octobre 2010 et mis en application en avril 2011. Aussi un oubli, voire un vice de forme administratif, a été commis depuis 7 ans et rectifié ce jour. Le règlement de la ville de Meyrin est enfin respecté. Etant lui-même, un des membres fondateurs de ce fonds en 2010, il aimerait présenter un bref historique de ce fonds, lequel n'a pas été rapporté par M. Grognez, qui, lui, a rendu un rapport plus qu'administratif.

Lorsque ce Fonds énergie a été mis sur pied en 2010, les ambitions étaient, à l'époque, plus importantes. Il aurait fallu des années, malgré les informations en tous genres de la part de l'administration, pour faire passer le message au public meyrinois visé, à savoir : les privés, les propriétaires d'immeubles, les fondations, les agriculteurs et autres coopératives d'immeubles pour qu'ils s'engagent sur cette voie. Enfin, depuis 2015, le nombre de demandeurs a subitement augmenté. A titre d'exemple, la Citadelle ne comptait que deux toits solaires en 2000, elle compte aujourd'hui près de trente installations et une dizaine de pompes à chaleur. Alors bravo le service de l'énergie et les conseillers municipaux qui ont fait du bon travail ! S'il devait ce soir tirer un bilan intermédiaire, il dirait : mission accomplie en voie d'achèvement.

M. Grognez a fait part des actions éco-sociales afin de sensibiliser les Meyrinois aux économies d'énergie ainsi que le tri sélectif dans les divers quartiers de la

Cité. C'est également un succès qui encourage le Fonds énergie à ne pas baisser la garde. Un rappel pour dire que la Confédération a ratifié en octobre 2017 les accords de Paris sur le climat afin de réduire de 50%, par rapport à 1990, les émissions d'effets de serre d'ici 2030. Accords contraignants s'ils doivent être respectés.

**M. Dumalle** est assez fier de dire que la ville de Meyrin créant ce Fonds énergie en 2010 a été un précurseur en la matière six ans avant ces accords.

En conclusion, il a pu observer récemment, en Bavière du sud, des villages entiers munis de panneaux solaires ainsi que des fermes et hangars y compris des dizaines de kilomètres d'autoroute également équipée de panneaux photovoltaïques. Par conséquent, la Suisse a encore beaucoup à faire pour respecter les accords de Paris. Moins un degré en 2025, moins deux degrés avant 2030. L'objectif est à réaliser très rapidement afin d'éviter les catastrophes naturelles que chacun d'entre nous peut constater en regardant, lisant les médias qui nous sont proposés tous les jours.

**M. Tremblet** rappelle à M. Dumalle que le rôle du rapporteur n'est pas de faire un historique mais de faire un rapport sur l'année écoulée. Chose que M. Grognuz a fait correctement.

**M. Murciano** souhaite savoir pourquoi les trottinettes et les voitures électriques ne sont pas comprises dans le subventionnement de ce Fonds.

**M. Tschudi** explique que la demande n'a pas été effectuée auprès du Fonds. Par contre, des bornes électriques pour les voitures ont été financées. Même si d'un point de vue strictement énergétique, ce choix pourrait être discuté. L'encouragement aux vélos électriques a été pensé plus dans un objectif de transfert modal par rapport à la problématique des bouchons, ce que la voiture électrique ne résout pas dans l'espace de la ville. Néanmoins, il est vrai que pour aller à Marseille, il est préférable d'y aller en voiture électrique qu'en vélo électrique.

**M. Tremblet** rappelle que la délibération de l'époque [n° 2009-20] ne portait que sur les vélos électriques. Depuis, d'autres moyens de transport électriques ont fait leur apparition. La délibération étant épuisée, il a été décidé que le Fonds énergie pouvait reprendre ce genre de subventionnement. Il n'y a donc pas eu de nouvelle délibération présentée à ce sujet.

\* \* \*

**7. Délibération n° 2018-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle Mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du « Cœur de Cité ».**

**M. Tschudi** déclare que, suite aux ateliers créatifs qui ont eu lieu entre mars et novembre 2017, et la résolution n° 2017-13a adoptée le 6 février 2018 avalisant l'image directrice du Cœur de Cité, un programme et un cahier des charges ont été rédigés afin de pouvoir lancer le concours. Pour autant que le crédit d'étude soit approuvé. Il explique que le concours a deux degrés. Le premier est anonyme et permettra de retenir trois à cinq propositions, tandis que le deuxième ne l'est plus. Les participants devront donc s'appuyer sur le programme et le cahier des charges pour leur projet.

La commission Cœur de Cité a pu suivre toutes les démarches collaboratives qui ont eu lieu avec les personnes de l'administration qui ont souhaité y participer. Ces dernières ont contribué à l'élaboration de ce programme ainsi que la démarche par services qui consistait à faire un cahier des charges des besoins par service. Une autre réflexion a été effectuée avec le centre commercial. Cette délibération est donc le résultat de toutes ces démarches.

**M. Tschudi** conclut en précisant que le Conseil administratif appuie la proposition du Bureau de renvoyer cette délibération en commission afin de discuter précisément du programme et du cahier des charges. Il pourra ainsi être répondu aux différentes questions des conseillers municipaux. Il rappelle que le concours s'étendra sur 9 mois. **M. Tschudi** tient à préciser que la planification du projet est, pour l'instant, tenue.

**M. Tremblet** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le renvoi en commission Cœur de Cité ad hoc et si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Comme ce n'est pas le cas, le président met au vote **le renvoi en commission Cœur de Cité ad hoc**, qui est accepté par 26 oui.

*[M. Iswala est absent lors du vote].*

\* \* \*

**8. Présentation du budget 2019 (M. Devaud).**

**M. Tremblet** cède la parole à M. Devaud pour la présentation du projet de budget 2019.

**M. Devaud** déclare :

*"Mesdames et Messieurs,*

*Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, le projet de budget 2019, 2<sup>ème</sup> projet de budget présenté selon les normes MCH2 (modèle comptable harmonisé 2).*

### **INFORMATIONS GENERALES**

*Nous entamons le 4<sup>ème</sup> projet de budget de la législature 2015-2020, peut-être l'un des plus difficiles en termes de décision politique.*

*Notre commune vit un essor très important durant cette législature, dû principalement aux actions politiques engagées depuis le début des années 2000 par notre commune pour pallier le manque important de logements dans notre canton.*

*La Commune s'est déterminée à déclasser la zone du quartier des Vergers pour construire plus de 1250 logements à cet emplacement, elle a accepté de favoriser les surélévations et s'est engagée à accompagner la densification dans le quartier de Cointrin-est.*

*Comme vous pouvez l'imaginer, ces actions politiques acceptées à la majorité de votre Conseil entraînent de facto une augmentation de charges évidentes pour notre commune et celles-ci ne sont pas toujours en adéquation avec les recettes enregistrées, ce qui demande au Conseil administratif une analyse minutieuse afin de vous proposer un projet de budget équilibré.*

*Notre population aura augmenté au cours de cette législature de 18%, ce qui représente plus de 4'300 nouveaux habitants :*

- Les associations en place font leur possible pour accueillir ces nouvelles arrivées et de nouvelles associations se créent ;*
- Des entreprises, créatrices d'emplois et de valeurs ajoutées, s'installent chaque année sur notre territoire et plus particulièrement dans nos zones industrielles en pleine mutation.*

*Notre administration doit accompagner ces évolutions, adapter en permanence les prestations publiques, développer des infrastructures. Nos investissements et nos charges suivent ce développement.*

*Quoi de plus normal me direz-vous !*

*L'année 2018 a été annoncée comme l'année charnière de cet essor significatif, avec une augmentation des coûts de fonctionnement de CHF 8'500'000.-. Cette hausse était principalement liée aux nouvelles infrastructures mises en services, soit le Lac des Vernes, les EVEs Cité et Parc, l'EVE Vergers, le Jardin Robinson, le Jardin botanique alpin ainsi que les effets de la hausse de la population sur les prestations communales.*

*En 2019, nous devons encore absorber l'impact financier complémentaire pour les EVEs Cité et Parc et l'EVE Vergers. En effet, cela sera la première année de fonctionnement où ces infrastructures seront en pleine capacité sur 12 mois. Nous aurons également l'impact des coûts supplémentaires engendrés par l'ouverture en janvier prochain des équipements publics des Vergers et sa nouvelle école de 14 classes, ses deux salles de gymnastique, son restaurant scolaire et son aula.*

*Nous rappelons aussi que l'arrondissement de l'état civil Meyrin-Mandement inclura dès janvier le territoire de Vernier dans son champ de compétences, et*

*bien que les charges supplémentaires soient couvertes par des recettes supplémentaires, cela a une incidence sur l'évolution du budget. Pour finir, n'oublions pas les autres coûts supplémentaires liés à la hausse de la population, entre autres les subventions aux associations et fondations ou encore les restaurants scolaires.*

*La hausse des charges permettant de tenir compte de l'ensemble de ces éléments se chiffre à CHF 8'900'000.- et la hausse des recettes correspondantes à CHF 4'215'000.- créant ainsi un déséquilibre profond.*

### **PROJET DE BUDGET 2019**

*Nous nous sommes donc penchés, avec une grande attention, sur l'ensemble de ces éléments et avons également mis en évidence la hausse des charges incompressibles (CHF 6'768'000.-) et celle des recettes (CHF 4'016'000.-).*

*Nous avons ensuite analysé avec soin les estimations des recettes fiscales. La population en hausse, les nouvelles entreprises et leurs collaborateurs sont autant de nouveaux contribuables potentiels. Toutefois, et vous le savez, la difficulté n'est pas de savoir s'il y aura une hausse des recettes fiscales, car elle aura bien lieu, mais de savoir sur quelles années elle va produire ses effets.*

*C'est donc, selon le principe de précaution, et afin de vous présenter un projet de budget équilibré et sans hausse du centime additionnel, que nous avons pris les principales décisions suivantes:*

- reporter une partie des adaptations des prestations publiques qui devait accompagner le développement de notre commune pour un montant de CHF 1'500'000.- en attendant que la courbe des recettes fiscales se vérifie ;*
- changer de principe comptable en basculant les coûts de rénovations légères de nos bâtiments, du budget de fonctionnement au budget d'investissement pour un montant de CHF 1'800'000.- ;*
- augmenter certaines recettes de fonctionnement pour un montant de CHF 985'000.- ;*
- proposer uniquement les postes RH que le Conseil administratif a déjà présentés dans les années précédentes et qui n'ont pas été retenus.*

*Nous avons également analysé le plan des investissements et le plan financier décennal. Nous avons revu certaines priorités de nos investissements à venir et reconsidéré le besoin en financement. Ce plan financier ne tient pas compte de la réforme fiscale des entreprises PF17 qui est en cours. Il est, en effet, encore trop tôt pour que le Canton puisse nous fournir des estimations.*

*Pour l'établissement de ce projet de budget, nous n'avons donc pas pu tenir compte de l'ensemble des besoins en lien avec le développement en cours. Nous sommes conscients que ces décisions auront un impact sur les prestations délivrées en 2019, telles que, moins de réactivité de l'administration, délais de traitement plus longs et encore des reports de projets. Nous serons particulièrement attentifs à ces éléments durant l'année à venir et vous en tiendrons informés au fur et à mesure.*



## PRESENTATION DES CHIFFRES CLES DU PROJET DE BUDGET 2019

### FONCTIONNEMENT

Revenus	118'145'736
Charges de fonctionnement	-104'204'761
Amortissement du patrimoine administratif	-13'907'079
<b>Excédent de recettes</b>	<b>33'896</b>

### INVESTISSEMENTS

Investissements	-37'405'336
Recettes d'investissements	8'663'585
<b>Investissements nets</b>	<b>-28'741'751</b>

### FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Par l'amortissement du patrimoine administratif	13'907'079
Par l'excédent de recettes	33'896
Par l'emprunt	14'800'776
<b>Financement total</b>	<b>28'741'751</b>

## CONCLUSION

*Le Conseil administratif vous invite à adopter ce projet de budget après son analyse en commissions.*

*Il vous est rappelé que le projet de budget 2019 est voté à 2 fonctions et 2 natures. Le travail en commission se fera à 8 fonctions et 3 natures.*

*Nous vous proposons donc de renvoyer ce projet de budget aux commissions concernées, selon le calendrier qui vous a été transmis.*

*Vous avez tous reçu un classeur avec l'ensemble des documents. De plus, les documents sont disponibles sur CMNet. Vous les trouverez en pièces jointes, sous chaque séance de commission budget."*

\* \* \*

## **9. Délibération n° 2018-21 relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.**

**M. Tremblet** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière de cet objet ou au renvoi en commission des finances.

N'ayant aucune opposition, **M. Tremblet** passe au vote du **renvoi en commission des finances** qui est accepté à l'unanimité par 27 oui.

\* \* \*

**10. Délibération n° 2018-22 destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'324'400.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.**

Le président procède aux questions habituelles relatives à l'entrée en matière et au renvoi en commission des finances, qui ne rencontrent aucune opposition.

Il soumet donc au vote le **renvoi en commission des finances** qui est accepté par 27 oui.

\* \* \*

**11. Délibération n° 2018-23 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019.**

**M. Tremblet** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou s'il souhaite s'exprimer sur le renvoi en commission des finances.

Comme ce n'est pas le cas, il procède au vote du **renvoi en commission des finances**, lequel est accepté par 27 oui.

\* \* \*

**12. Délibération n° 2018-24 relative aux indemnités allouées en 2019 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux.**

**M. Tremblet** procède de la même manière que pour les objets précédents. N'ayant aucune opposition, il met aux voix le **renvoi en commission des finances**, qui est accepté par 27 oui.

\* \* \*

**13. Délibération n° 2018-25 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'766'085.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier.**

**M. Tremblet** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou au renvoi en commission.

Comme personne ne se manifeste, le président soumet au vote le **renvoi en commission des finances**, qui est accepté par 27 oui.

En tant que rapporteur du budget 2019, **Mme Girardet** souhaite faire une intervention quant à la présentation de M. Devaud. Elle tient à remercier ce dernier pour la présentation et la proposition de budget. Elle constate que le Conseil administratif ne propose pas d'économie au regard de la fuite en avant amorcée en début de législature avec l'augmentation des centimes additionnels. Les charges augmentent de 5%, les revenus se montent à 118 millions, mais le budget proposé ne diminue pas les centimes additionnels. Elle a été choquée, lors de la présentation reçue, de constater la réintroduction d'un impôt sur les chiens sans justification, par provocation ! Elle tient à protester contre ce nouvel impôt qui a été supprimé par la résolution n° 2012-02a votée à une large majorité du Conseil le 9 octobre 2012. Elle prendra le temps de convaincre une majorité de refuser ce nouvel impôt inique et injustifié à Meyrin en comparaison de toutes les prestations supplémentaires que la Commune offre, et ceci sans compter, aux habitants des Vergers, aux cyclistes, aux sportifs et autres alors que notre conseil administratif voudrait pénaliser les nombreuses personnes âgées ou les familles pour qui le chien reste un fidèle compagnon. Toutefois, le MCG veut se montrer constructif et souhaite obtenir des explications politiques et sérieuses sur cette inflation et sur ce budget de fonctionnement. Elle annonce que son groupe a soutenu le renvoi en commission du projet de budget en commission et remercie l'hémicycle pour son attention.

**M. Tremblet** pense qu'elle aura effectivement les réponses à ses questions lors des commissions. Il aurait préféré toutefois que son intervention se fasse avant la fin des renvois en commission des objets ayant trait au budget 2019.

*[Pause 20:05 à 21:00]*

\* \* \*

[M. Serrano est arrivé en deuxième partie de séance].

**14. Délibération n° 2018-26 relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000.-, demandé par Laurent Tremblet, président, au nom du Conseil municipal, destiné à MEDAIR, pour apporter une aide urgente en faveur de la population indonésienne touchée par le tremblement de terre et le tsunami des Célèbes.**

**M. Tremblet** présente la délibération. Il informe que cette organisation est spécialisée dans l'aide d'urgence et la reconstruction. Elle sollicite les collectivités publiques afin de pouvoir apporter son aide suite au tremblement de terre et au tsunami qui s'en est suivi aux Célèbes. Leur budget se monte à environ CHF 500'000.- et demande à la commune de Meyrin de soutenir leur demande à hauteur de CHF 20'000.-. Ce courrier lui est parvenu quelques jours avant le bureau et pour cette raison, n'ayant pas eu le temps nécessaire de demander aux autres partis s'ils souhaitaient se joindre à cette demande, il a demandé que l'on libelle la délibération en son nom et en celui du Conseil municipal.

Il rappelle que le 28 et 29 septembre plusieurs tremblements de terre ont frappé le centre de l'île de Sulawesi. Un tsunami en a découlé entraînant la mort de plusieurs milliers de personnes. Tout est à reconstruire. L'objectif de MEDAIR dans un premier temps est d'apporter leur secours aux communautés les plus vulnérables, qui n'avaient pas encore reçu de soutien au moment où ils ont lancé leur appel de dons. Ces communautés se situent souvent dans des régions très isolées. L'exposé des motifs reprend le courrier de MEDAIR ainsi que les éléments financiers.

**M. Tremblet** explique que, conformément à l'article 57, alinéa 1, cette délibération est pourvue de la clause d'urgence étant donné que son exécution ne souffre aucun retard, ce qui permet ainsi d'éviter les 40 jours de délai référendaire. La décision doit être prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur la clause d'urgence.

**Mme Girardet** a entendu dire qu'aux dernières informations, ils ne souhaitent plus recevoir d'aide internationale. Elle suggère de donner cette somme un peu plus tard quand cela s'avérera nécessaire. De plus, bien qu'elle ait compris les explications du président concernant l'arrivée tardive par rapport au bureau de cette délibération, elle souhaite également que le libellé soit modifié de la façon suivante : remplacer le mot « demandé » par « proposé » par M. Laurent Tremblet.

**M. Tremblet** confirme que les autorités indonésiennes n'ont plus autorisées les organisations à opérer sur leur territoire, puisque certaines d'entre elles n'étaient pas très bien implantées. MEDAIR était déjà sur place à ce moment-là et ils n'ont pas envoyé de courrier ou courriel pour retirer leur demande. Il ne s'agit pas de verser cette somme à l'aveugle. Il faudra prendre contact avec l'organisation sur place pour s'assurer que cette organisation est bien autorisée à travailler sur le terrain.

Pour ce qui est de la demande de changement dans le libellé, il n'y voit pas d'inconvénient.

**M. Bocard** déclare que d'autres personnes du Municipal sont sensibles à cette aide d'urgence. Par conséquent, il abonde dans le sens de Mme Girardet pour la modification du libellé. Il aurait voulu avoir lecture de la lettre de MEDAIR.

**M. Tremblet** précise que l'exposé des motifs est un copier-coller de la lettre. Il met ensuite aux voix la clause d'urgence, laquelle est acceptée par 28 oui.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2018-26,**

**relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000.-, proposé par Laurent Tremblet, président, au nom du Conseil municipal, destiné à MEDAIR, pour apporter une aide urgente en faveur de la population indonésienne touchée par le tremblement de terre et le tsunami des Célèbes**

---

Vu les tremblements de terre qui ont frappé le centre de l'île des Célèbes les 28 et 29 septembre dernier ;

Vu le tsunami qui a frappé Palu les 28 et 29 septembre dernier ;

Vu que près d'1,5 million de personnes sont affectées, avec plus de 1'400 victimes et environ 48'000 personnes déplacées ;

Vu que ce nombre risque d'augmenter, car les secouristes continuent de fouiller les décombres ;

Vu que plus de 1'000 maisons sont aujourd'hui inhabitables, que des routes, des ports maritimes et des lignes de communication ont également été endommagés ;

Vu le manque d'abris d'urgence ;

Vu le risque sanitaire important ainsi que celui d'épidémies potentielles dont le paludisme ;

Vu la sollicitation de la clause d'urgence ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition de son président, dans sa séance du 16 octobre 2018,

**D E C I D E**

**PAR 27 OUI**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de **CHF 20'000.-**, proposé par Laurent Tremblet, président, au nom du Conseil

municipal les membres du Conseil municipal, destiné à MEDAIR, pour apporter une aide urgente en faveur de la population indonésienne touchée par le tremblement de terre et le tsunami des Célèbes,

2. de comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2018 sous la rubrique 5930.0000.3630.000 "*Actions d'entraide à l'étranger – subvention à des organisations privées à but non lucratif*",
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

\* \* \*

**15. Résolution n° 2018-06 présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts, Cosima Deluermoz pour le PDC, Elisa Dimopoulos pour les Socialistes, Myriam Girardet pour le MCG et Emile Hubert pour l'UDC, en vue du soutien des autorités meyrinoises à la Grande Marche pour la Paix reliant Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020).**

**M. Cornuz** annonce que cette résolution est déposée par 5 des six groupes du Municipal. Il explique que cette Grande Marche pour la paix se déroulera entre septembre 2019 et septembre 2020 avec pour point de départ la capitale indienne Delhi et arrivera à Genève, place des Nations. L'objectif est de pouvoir célébrer cette Grande Marche pour la paix et de la soutenir. *Jai Jagat*, signifie "pour la victoire de tous". Elle s'inscrit dans le cadre d'une conférence qui aura lieu en 2020 à Genève avec, en points de mire, les 17 objectifs du développement durable qui ont été ratifiés par tous les états membres de l'ONU en 2015.

Cette résolution fait écho à deux autres motions qui ont été déposées et acceptées à l'unanimité au Grand Conseil ainsi qu'au Conseil municipal de la ville de Genève. La résolution meyrinoise souhaite également apporter une aide logistique pour les marcheurs qui arriveront en septembre 2020 en leur proposant une solution d'hébergement chez l'habitant. Il est proposé d'accueillir 100 personnes chez l'habitant, voire dans les locaux de la protection civile. Tout ceci doit évidemment faire l'objet de discussions au sein du Conseil et il propose de renvoyer cette résolution en commission administration générale.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le renvoi en commission.

**M. Jimenay** est un peu étonné par le choix du renvoi en administration générale. Il propose plutôt de le renvoyer en affaires sociales et jeunesse.

**M. Cornuz** explique que cette discussion a eu lieu au Bureau. La proposition de M. Jimenay a été évoquée, mais le Bureau a estimé que le sujet était

suffisamment vaste et varié pour ne pas se limiter à la question sociale de cette résolution, puisque des aspects culturels et de sécurité pourraient être envisagés.

**M. Serrano** explique que le PLR n'est pas mentionné dans l'intitulé de la résolution car il manquait d'informations sur le sujet. Il se réjouit néanmoins de pouvoir en discuter sérieusement en commission.

N'ayant plus de demandes de parole, **M. Tremblet** soumet au vote le **renvoi en commission administration générale**, qui est accepté par 27 oui et une abstention.

\* \* \*

#### **18. Rapport des délégués au Comité de rédaction du journal Meyrin ensemble (E. Cornuz, Ve).**

Le présent rapport fait suite à celui de ma collègue Myriam Girardet, qui vous a relayé, en novembre dernier, les activités du comité de rédaction pour une période légèrement supérieure aux 12 mois usuels. Cet élément d'information est important pour bien comprendre la raison de l'écart du nombre de réunions de ce comité entre le présent rapport et le précédent, puisque du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 30 septembre 2018, notre comité ne s'est réuni que 8 fois.

Le fonctionnement de notre comité, son organisation et ses objectifs ont déjà été évoqués à maintes reprises dans les rapports précédents, et n'ont pas changé depuis lors. Notons toutefois que la composition du Comité a été modifiée durant la période écoulée, comme c'est l'usage chaque année. En effet, c'est en juin dernier que Jean-Marc Devaud, qui assumait la charge de maire jusqu'au 31 mai 2018, a cédé sa place à Pierre-Alain Tschudi, pour représenter le Conseil administratif. Rappelons quand même que ce comité comprend également les représentants de l'AHVM, du Cartel des sociétés communales, du délégué du groupe consultatif, des deux délégués du CM, et évidemment de Julien Rapp, le rédacteur-en-chef aux multiples casquettes, secondé par Ariane Hentsch, en qualité de secrétaire de rédaction.

L'analyse des parutions évoquées lors de chaque comité de rédaction a donné pour résultat une satisfaction grandissante pour les différents membres de notre comité, qui ont relevé, mois après mois, la bonne qualité des éditions, qui se maintient et se bonifie à chaque fois. Il reste toujours de légers petits accrocs ou quelques imperfections dans la mise en page, mais ces remarques sont intégrées avec succès dans les éditions suivantes. Le comité est très attentif à la lisibilité des textes, au bon équilibre des couleurs, et à la pertinence des photos utilisées pour illustrer les différents articles. La rubrique « Histoire meyrinoise » rédigée par François Beuret, notre archiviste communal, apporte notamment une plus-value toujours et unanimement très appréciée par le comité. En revanche, la qualité

graphique de certaines photos transmises par les associations sportives ou culturelles, par le biais du représentant du Cartel des Sociétés meyrinoises, ne permet pas toujours d'arriver à une illustration des plus performantes. Le comité a pu exprimer à plusieurs reprises son regret de ne pas toujours pouvoir identifier les visages des athlètes ou des artistes mis à l'honneur, car la photo ne pouvait pas trouver une place plus grande de par sa qualité insuffisante. Ce point restera à travailler pour l'avenir, mais a déjà été maintes fois communiqué à qui de droit.

Peu avant l'été, à la faveur de nombreux changements de présidences d'associations communales, nous avons évoqué la possibilité de mettre en avant par un portrait ces personnalités citoyennes, qui ne peuvent pas toujours amener une actualité associative de manière régulière (compétition, exhibition) en dehors d'un jubilé. Ce projet est encore à peaufiner, mais devrait trouver une place dans les futures éditions, dès 2019.

Le journal Meyrin-Ensemble devra également relever d'autres défis pour l'avenir. Pour bien comprendre la dynamique de création d'une édition de A à Z, votre serviteur est sorti des sentiers battus pour aller au-delà des échanges mensuels avec les autres membres du comité de rédaction. Car si Julien Rapp a parfaitement en tête les différentes étapes du processus allant du reportage sur le terrain à l'arrivée du journal dans la boîte aux lettres meyrinoises, les autres membres du comité de rédaction, à l'exception sans doute de la secrétaire de rédaction, n'ont pas forcément une vision claire et précise des défis temporels et logistiques permettant cet exploit mensuel qui se renouvelle dix fois dans l'année.

Sans vouloir aborder trop en détails la question épineuse de la distribution, assurée par une société en quasi-monopole sur le marché avec une qualité de prestation pas toujours optimale, il faut quand même savoir que, pour l'heure, cette société n'intègre pas le nouvel écoquartier des Vergers dans son secteur de distribution. Ceci implique que la Mairie doit faire appel aux services d'un tiers pour ce secteur, mais ce dernier n'est pas en mesure d'assumer la charge entière de distribution du journal. La conséquence directe, c'est que le délai pour recevoir la nouvelle édition le 1<sup>er</sup> jour du mois ne peut pas toujours être respecté, alors que parfois des événements annoncés dans le journal sont déjà passés dans le temps au moment où le lecteur en prend connaissance. Ce point devrait à mon sens être amélioré sans tarder.

La mise en page du journal est, quant à elle, assurée par un trio féminin de graphistes très compétentes et pleines d'enthousiasme, que votre serviteur a pu rencontrer « en pleine action. » Leur tâche mensuelle s'étale sur plusieurs jours, avec un « sprint final » de 48 heures, sous le guidage avisé et indispensable de Julien Rapp, qui porte à cette occasion une casquette de responsable éditorial. Malgré une anticipation optimale pour établir le « chemin de fer », ce travail de mise en page occasionne un stress presque systématique, car il n'est pas rare qu'un article soit communiqué ou rédigé à la dernière minute, et que l'on constate que la place qui lui était réservée est insuffisante, ou nécessite de procéder à des aménagements sur d'autres pages pour que tout puisse correctement s'imbriquer. A cela s'ajoute le fait que le « bon-à-tirer » ne peut souffrir d'aucun retard, afin d'être envoyé à l'imprimeur au moment où les rouleaux d'impression ont été réservés, et que les journaux puissent être ensuite envoyés au distributeur



précédemment évoqué, qui demande que l'édition lui parvienne avec un délai de presque une semaine...

Pour assurer ce sprint, Julien Rapp, doit donc cumuler les fonctions de rédacteur-en-chef, journaliste-reporter et responsable éditorial, le tout avec un taux de travail à temps partiel. Il ne peut compter que sur un soutien d'une secrétaire de rédaction à 10%, un taux de travail qui est le plus souvent largement dépassé chaque mois. Si l'on considère que Julien Rapp porte le 95% de la responsabilité dans la sortie d'un numéro mensuel, nous pouvons nous estimer heureux qu'à ce jour, il n'a pas été victime d'un accident ou d'un arrêt maladie de longue durée. Nous devons donc sérieusement nous demander si nous sommes prêts à renoncer à la sortie d'un ou plusieurs numéros du Meyrin-Ensemble, si par malheur notre chance devait tourner, et que notre homme-orchestre ne pouvait plus remplir ces multiples rôles et responsabilités pour une longue période.

La mission d'information du journal Meyrin-Ensemble ne peut être remise en question. Elle est nécessaire pour que les services de l'administration (qui participent eux-aussi régulièrement à l'écriture d'articles sans être toutefois des rédacteurs au sens strict du terme) et les nombreuses associations communales, puissent communiquer leurs actualités aux habitantes et habitants de Meyrin. Le journal complète l'offre de supports d'information, avec le site Internet communal ou les panneaux d'affichages officiels. Le principal atout du journal reste de pouvoir être accessible à tous les foyers, y compris ceux occupés par des meyrinoises et meyrinois qui n'ont pas la capacité de se déplacer plus loin que leur boîte aux lettres.

Je terminerai en soulignant la grande complicité et la franche bonne humeur que partagent les membres du comité de rédaction. Car si les défis évoqués ci-dessus mobilisent notre plus grande attention, nous avons la chance de pouvoir réfléchir et exercer notre travail dans une ambiance très conviviale. Une convivialité que nous espérons pouvoir partager avec les lecteurs du Meyrin-Ensemble dans toutes les éditions à venir.

\* \* \*

## **19. Annonces de projets.**

**M. Grognuz** annonce que le PLR présentera, lors du prochain municipal, une motion demandant au Conseil administratif de mettre en place une campagne de sensibilisation anti-mégots. Il invite tous les groupes intéressés à la signature de cette motion, à prendre contact avec lui.

\* \* \*

## **20. Propositions individuelles.**

Afin de prévenir un accident grave dans le quartier des Vergers impliquant des cavaliers, **Mme Girardet** propose de prévoir une signalisation officielle autorisant les cavaliers et meneurs ainsi que leurs animaux à emprunter la Voie verte au chemin des Arbères et qui traverse les Vergers.

Elle précise : "Les chevaux du Manège de Meyrin paissaient jadis sur les terrains aujourd'hui occupés par l'écoquartier des Vergers. Dès l'origine de cet ambitieux projet de construction, il fut convenu que le chemin des Arbères resterait dans son assiette historique. Cette "Voie verte" servirait de trait d'union entre la Cité urbanisée et la campagne meyrinoise. Elle serait empruntée indifféremment par la mobilité douce ainsi que par les cavaliers. Sur tous les croquis, les projections ou les perspectives "cavalières" envisageant le futur quartier des Vergers, figurent, en bonne place, des chevaux avec leurs cavaliers cheminant sur le chemin des Arbères.

Arrivés aujourd'hui en phase finale de la réalisation du chemin des Arbères, force est de constater que cette image bucolique ne fait plus rêver ni les cavaliers, ni les habitants d'ailleurs. L'idée de traverser ce quartier à cheval provoque crainte et cauchemars, de part et d'autre.

En effet, il arrive trop souvent que des habitants manifestent leur agacement à l'égard du cavalier téméraire qui ose souiller ce qu'ils considèrent comme son pré carré. Il lui est reproché de ne pas ramasser les crottes de son cheval et de braver l'interdiction faite aux chevaux d'occuper l'espace public prétendument réservé à la mobilité douce uniquement.

Toutes les insultes et invectives y passent quand ce ne sont pas les enfants qui, cherchant à marquer leur territoire à leur tour, lancent des pétards ou shootent des ballons intempestifs propres à éloigner l'intrus. Les cavaliers sont inquiets par ces dérives de comportements agressifs. Ils sont inquiets pour leur propre sécurité et celle de leur cheval.

La situation peut vraiment dégénérer et conduire à un accident grave, si aucune action préventive n'est envisagée dans l'urgence.

Je rappelle les dispositions légales en la matière :

*Les voies vertes sont réservées à la circulation des véhicules non motorisés, les cavaliers et meneurs ainsi que leurs animaux peuvent donc les emprunter en respectant la circulation des autres usagers.*

Je remercie le Conseil administratif, de bien vouloir faire preuve de la meilleure attention afin de trouver le moyen idéal pour résoudre ce conflit lancinant."

**M. Dumalle** annonce que le samedi 24 novembre prochain, auront lieu les 22èmes *Foulées automnales*. Dans le cadre interentreprises, les conseillers municipaux ainsi que les employés communaux sont invités à participer par équipes de 3 coureurs. Il relève que cette manifestation s'ouvre aux entreprises, associations, conseils municipaux et autres. Il encourage vivement le Conseil municipal, qui bénéficie déjà d'une équipe de trois coureurs, ainsi que l'administration à y participer, avec en tête M. Devaud.

**M. Devaud** informe qu'il est déjà surentraîné. *[Rires]*

\* \* \*

## **21. Questions.**

**Mme Murciano** demande s'il serait possible d'installer un cendrier près du banc et de la poubelle sur la promenade (et piste cyclable), qui va du chemin du Vieux-Bureau à la rue Emma-Kammacher. Elle a constaté que beaucoup de mégots jonchent le sol, étant donné que les poubelles sont utilisées par des pique-niqueurs et qu'ils préfèrent, à juste titre, ne pas y placer les mégots pour éviter tout risque d'incendie.

**M. Devaud** prend note de cette proposition et va s'enquérir auprès du service de l'environnement s'il est possible de le faire. Elle aura une réponse officielle le mois prochain.

\*\*\*\*\*

**M. Grognuz** constate que les jeux en face de l'école des Boudines au niveau de la rue des Boudines sont déjà très abimés, voire fendus. Il demande s'ils vont être remplacés.

**M. Tschudi** répond qu'il ira constater si tel est le cas, car ces jeux doivent encore être sous garantie.

\*\*\*\*\*

**M. Falvo** s'étonne qu'au chemin du Bournoud, la fin de la zone 30 se situe à environ 70 mètres du feu, au croisement avec la route de Meyrin. Il a pu constater que, lors du changement au feu vert, les conducteurs accélèrent pour réussir à passer. Or, sur ces derniers mètres, il y a des habitations et des enfants qui se promènent : le risque d'accident est élevé. Par conséquent, il aimerait comprendre les raisons pour lesquelles on a placé une zone 30km/h à cet endroit-là.

**M. Tschudi** explique qu'il ne voit pas comment il serait possible de supprimer ce feu, étant donné que ce chemin débouche sur la route de Meyrin.

**M. Falvo** propose de mettre un céder le passage ou un stop, ce qui pourrait obliger les conducteurs à ralentir.

Etant donné que ni l'un ni l'autre n'est un spécialiste, **M. Tschudi** en référera aux services afin de pouvoir lui répondre.

\*\*\*\*\*

**M. Falvo** constate que des scooters et voitures sont parkés devant l'immeuble du chemin du Bournoud 23. Il se demande si, en cas d'incendie, cet endroit est conforme aux normes de sécurité.

**M. Tschudi** rappelle que cette situation se rencontre très fréquemment. Dans l'exemple pris en photo, la voiture doit reculer sur un trottoir et il s'agit effectivement d'un problème de sécurité qui ne devrait pas exister. Néanmoins, il souligne que cet immeuble dépend du domaine privé. Les personnes, qui ont installé le parking au pied de l'immeuble, ont dû obtenir toutes les autorisations du Canton y compris du service du feu. Il peut toutefois demander aux services concernés de l'Etat pour savoir pourquoi ils autorisent ce type de configuration. Toutefois, la Commune n'a pas une grande influence sur cette situation.

\*\*\*\*\*

**M. Falvo** déplore au passage de la Fin, côté épicerie, le piteux état de l'écopoint.

**M. Devaud** se désolé également des dépôts sauvages de déchets non traités. Il s'agit d'une problématique récurrente sur la Commune. L'écopoint de la Golette est également encombré régulièrement et notamment les weekends. Voyant que les bennes sont pleines, les gens déposent leurs déchets à côté de l'écopoint. Sans compter ceux qui pratiquent le tourisme des déchets, puisqu'en France voisine ils sont astreints à la taxe au sac tout comme les Vaudois. Le chef de la police a déjà infligé 36 amendes, lesquelles peuvent varier entre 300.- et 500.-, aux personnes qui ne respectent pas les consignes. Néanmoins, cela ne suffit pas. La question de M. Falvo est relevée régulièrement par les habitants. Une réflexion est en cours pour assurer une surveillance plus soutenue des écopoints et amendés les contrevenants.

\*\*\*\*\*

**Mme Girardet** demande combien de temps va durer encore la liaison entre le chemin de Vieux-Bureau et la rue Emma-Kammacher ? Cela fait dix ans que les riverains demandent la fermeture totale de la liaison Meyrin-village – ZIMEYSA. Le Conseil municipal avait voté deux résolutions à ce propos sans que le Conseil administratif ne passe à la réalisation de la deuxième. Cette dernière demandait l'interdiction aux camions de transiter entre le chemin de Vieux-Bureau et la rue Emma-Kammacher. Elle aimerait savoir si le Conseil administratif soutiendra la fermeture totale de cette dernière avec une boucle de rebroussement.

Sa deuxième question porte sur l'interdiction aux frontaliers de contourner le bouchon du carrefour route du Mandement par le chemin des Pommeries et celui

des Ceps. Elle demande quand cette décision sera effective. Les riverains n'en peuvent plus d'attendre la mise en œuvre de cette interdiction, alors qu'un accord a été conclu en juin 2018 avec la Commune. Or, rien n'a bougé depuis 4 mois.

**M. Tschudi** répond à la première question en expliquant que l'Etat a de la peine à mettre en place cette fermeture, qui, bien qu'envisageable, ne relève pas de la compétence communale.

En ce qui concerne sa deuxième question, il annonce avoir convoqué une assemblée pour demander aux habitants de ce quartier leur avis quant à la solution trouvée par l'administration. Elle a été approuvée à la majorité. Il annonce que les potelets ont été commandés et ils devraient être mis en place d'ici la fin de l'année. Il conçoit que les choses trainent, mais la situation devrait se rétablir.

**Mme Girardet** constate au chemin du Grand-Puits, que les travaux de la zone 30km/h sont laissés à l'abandon depuis plus d'une année. Les barrières de chantier et les chicanes arborisées ne sont plus verticales, la signalisation est provisoire, alors que les totems indiquant la zone 30km/h sont abandonnés au sol ou recouverts par une bâche. Elle aimerait savoir si la sécurité des usagers est encore une priorité. Les TPG y font des essais hors de prix pour une navette autonome inutilisée autant qu'inutile, avec un arrêt dangereux au carrefour chemin du Vieux-Bureau-chemin du Grand-Puits.

En résumé, elle pose les questions suivantes :

- Qui est en charge de finaliser ce chantier : la Commune ou le Canton ?
- La période de mise en observation de la zone 30, prévue pendant une année pour que les usagers puissent émettre leurs remarques, est-elle échue ?

**M. Tschudi** répond que, selon lui, les travaux sont terminés. Il était prévu que les barrières en bois autour des plantations subsistent environ une année et demie pour permettre à la végétation de pousser. Il se renseignera quant à la question des totems.

En ce qui concerne la navette autonome, il s'agit d'une expérience que mènent les TPG avec le soutien de l'Etat, et elle est en évolution. Il rappelle que la Commune prône la présence de pôles de recherche et d'innovation sur son territoire. Par conséquent, il était important de donner un signal cohérent sans s'opposer à cette recherche sur la navette autonome. La Commune avait posé comme condition que cela ne préjuge pas le service des TPG. Il leur a clairement fait savoir que l'on ne pouvait pas, d'un côté, baisser la fréquence des trams 18 et 14, en raison du manque de ressources financières et, de l'autre côté, se lancer dans des recherches sur les navettes autonomes. Les TPG lui ont assuré qu'ils allaient remettre la cadence initiale du 18. Ces recherches sont peut-être un gadget, aujourd'hui, mais elles ne le seront plus demain. De plus, il ajoute que les aînés apprécient beaucoup de circuler dans cette navette autonome, qui est extrêmement reposante, car elle ne va pas très vite. *[Rires]*

**Mme Girardet** remercie le maire pour ses explications. Elle n'est pas opposée à la navette. Néanmoins, elle aimerait que l'on puisse faire redresser les barrières au chemin du Grand-Puits.

\*\*\*\*\*

**M. Boccard** souhaite qu'il y ait un contrôle des zones 30 km/h. A la rue des Lattes, notamment, où la circulation est dense aux heures de pointe, il y a souvent des automobilistes, très souvent avec des plaques françaises, qui y roulent à vive allure. Il aimerait qu'un agent de la police municipale puisse se poster sur ce tronçon pour faire des contrôles, même s'il est conscient que les APM n'ont peut-être pas la compétence pour verbaliser les contrevenants, mais cela permettra sans doute de les calmer un tant soit peu.

**M. Tschudi** rappelle que le Conseil administratif, sur proposition d'une association de quartier, avait demandé la fermeture de cette rue, lors du vote de la résolution sur les zones 30km/h, ce qui aurait été un moyen radical de venir à bout de ce problème.

De plus, il a été prévu, au budget 2019, l'acquisition d'un radar répressif qui permettra à la police municipale d'amender les contrevenants, ce qu'elle ne peut faire actuellement avec le radar actuel. Il espère que ce point sera accepté et que la Commune obtiendra les autorisations nécessaires. Il ajoute que Meyrin est la première police municipale à acquérir ce type d'appareil. La police cantonale a d'autres priorités que de faire des contrôles de vitesse sur la rue des Lattes. Il confirme sa volonté d'agir contre ces abus et propose, de temps à autre, que les APM se postent pour dissuader les contrevenants.

\*\*\*\*\*

**Mme Tschudi** demande que l'on intervienne le plus rapidement possible pour remplacer les ampoules du souterrain reliant le tram et le bus 57 à l'arrêt Jardin alpin. En effet, elle l'a emprunté à 23 heures et il y faisait nuit noire. Or, il n'est pas admissible pour les jeunes femmes, et les moins jeunes également, [*rires*] de passer par de tels endroits.

\*\*\*\*\*

**M. Dumalle** a appris qu'un écoquartier (écogarden) va être construit à Ferney comme l'indique un immense panneau après le rond-point, qui suit le supermarché. On sait que cet axe est très englué par les bouchons. Il demande si le Conseil administratif a pris contact avec la mairie de Ferney pour savoir s'il est possible de développer un accès de mobilité plus fluide, voire même d'interdire la circulation aux véhicules et la remplacer par un service de bus.

**M. Tschudi** confirme l'existence d'un comité de pilotage composé de la commune de Ferney-Voltaire, de la ville de Meyrin et de l'Etat de Genève autour de l'axe Auguste-François-Dubois et son prolongement sur le territoire français. Il est difficile de se coordonner : la DGT a promis de mettre en place une piste cyclable sur la partie helvétique. De son côté, la mairie de Ferney-Voltaire prévoit un certain nombre de mesures, dont la première est de mettre un feu rouge au giratoire du supermarché. Malheureusement, les autorités suisses n'ont aucune

influence sur cette décision. Ce projet de résolution des problèmes de trafic sur A.-F.-Dubois est piloté par l'Etat de Genève et ce dernier a apporté très peu. La ville de Meyrin a cofinancé une étude, qui finalement n'a pas étudié ce qui avait été demandé. Aujourd'hui, il ne peut que saluer les efforts du nouveau magistrat cantonal en charge de ce dossier pour obtenir les premiers résultats.

\*\*\*\*\*

**M. Dumalle** a remarqué, à l'angle de la rue H.-C.-Forestier et route de Mategnin, que le garage laisse des véhicules se garer sur l'espace d'un mètre qui le sépare de la route. Systématiquement, lorsque l'on veut tourner à gauche pour aller en ville ou à droite, on est obligé de manœuvrer dans tous les sens. Il demande si la concession de ce garage est encore valable, car il lui semble qu'elle appartient à la Fondation des Vieux Français ou quelque chose dans le genre. Il souhaite savoir s'il est possible de régler ce problème.

**M. Tschudi** analysera la question.

\*\*\*\*\*

**M. Gaetanino** demande comment se fait la distribution du journal Meyrin Ensemble, s'il s'agit d'une société en particulier. Des Meyrinois lui ont signalé qu'une voiture à plaque française distribue le journal communal. De plus, les habitants de Mategnin ne le reçoivent tous simplement pas, alors qu'ils l'ont signalé à maintes reprises à la mairie.

**M. Tschudi** répond qu'il s'agit d'un problème récurrent. Il se dit peu satisfait par la distribution, car parfois des rues entières ne reçoivent pas le journal. Une entreprise a le monopole : Epsilon. Même si on fait appel à la poste, c'est toujours Epsilon qui va s'occuper de la distribution. Aucune autre entreprise ne le fait, même pour les GHI. Plusieurs pistes de réflexion sont en cours. Comme appoint à Epsilon, il a été demandé à un Monsieur, qui se charge de la distribution des journaux des partis politiques meyrinois, de prendre en charge une partie du quartier des Vergers, et ce dernier a effectivement des plaques françaises. La mairie cherche encore des alternatives.

\*\*\*\*\*

**M. Jimenay** pensait qu'il était du devoir de la Commune de nettoyer les rues de toutes les feuilles qui tombent des arbres à cette période de l'année. Il demande s'il serait possible de passer la soufflerie à la rue des Bugnons, jonchée de feuilles qui représentent un danger pour tous les usagers, et notamment les piétons.

**M. Devaud** se dit étonné, car depuis plusieurs semaines, le service de l'environnement a commencé le ramassage des feuilles. Il en fera part à ce service.

\*\*\*\*\*

**M. Jimenay** attire l'attention du Conseil administratif sur la vitesse excessive de certains véhicules sur la rue des Lattes, et en particulier à hauteur du tronçon qui se trouve entre l'avenue Louis-Rendu et l'angle rue des Lattes et rue des Bugnons. Malgré les marquages au sol, les véhicules circulent trop rapidement. Il se demande s'il ne faudrait pas installer un panneau 30km/h à l'entrée de l'intersection.

**M. Tschudi** va voir si cela est possible, car il faut toujours des autorisations cantonales pour pouvoir le faire. Il fait remarquer que ces observations sont également valables pour d'autres quartiers. D'où l'intérêt du radar répressif qui va rapporter plus qu'il ne va coûter à la Commune. Il admet qu'il est rageant de voir que les gens ne respectent pas les lois du vivre-ensemble, tant en ce qui concerne la circulation que la question des déchets qui traînent partout. Le Conseil administratif souhaite donc mettre en place une politique beaucoup plus répressive, car il n'y a pas de raisons que les 95% de citoyens qui se comportent correctement aient des frais supplémentaires pour les 5% qui ne respectent pas les règles.

**M. Jimenay** demande effectivement si le service de la sécurité municipale peut intervenir.

\*\*\*\*\*

**M. Jimenay** a remarqué que le poste d'observation des espèces animales sur le Lac des Vernes, du côté de la piscine, a été grossièrement maculé par des graffitis obscènes. Il demande si un service communal pourrait procéder à un nettoyage de ces derniers.

**M. Devaud** en prend note et demandera à un de ses services de s'en charger.

**M. Tschudi** encourage les conseillers municipaux à dénoncer immédiatement ce type de méfaits pour en éviter la propagation.

\*\*\*\*\*

**M. Serrano** demande si l'école des Vergers pourra ouvrir en janvier 2019.

**M. Tschudi** répond par l'affirmative.

\* \* \*



**Séance du 16 octobre 2018  
tenue en séance ordinaire**

**La séance est levée à 22h15/BNI.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du xx 2018.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Roger FRAUCHIGER

Laurent TREMBLET